

Arrêté municipal de pouvoir de police du Maire n° 2026/10/22 - 72
portant annulation du marché hebdomadaire du vendredi 23.10.2026 pour cause de
maintien de la sécurité publique

Le Maire délégué de la Commune de Vire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants, L.2213-1 à L.2213-4,

Vu la loi n°82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R4110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministérielle du 7 juin 1977 modifiée et complétée ; livre I-Quatrième partie : signalisation de prescription,

Vu la délibération du 15 septembre 2025 règlementant le marché hebdomadaire,

Considérant l'annonce de la tempête Austen avec des vents violents sur l'ensemble du territoire communal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Annulation du marché hebdomadaire du vendredi 23 octobre 2026 pour cause de sécurité publique mise en péril par évènement climatique exceptionnel dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

Le marché hebdomadaire du vendredi 23 octobre 2026 est annulé. Conformément au règlement du marché cet évènement fortuit ne donne droit à aucune indemnité pour les exposants.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. La Gendarmerie et le délégataire de service public pour le marché d'approvisionnement sont chargés pour chacun de ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

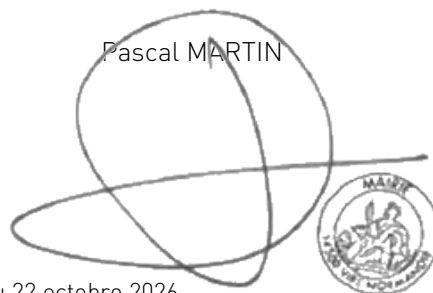
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- M. le Sous-Préfet de Vire Normandie,
- M. le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Vire Normandie,
- Centre de Secours Principal de Vire Normandie,
- Centre Hospitalier – Service SMUR - de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie, le 22 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

The signature of Pascal Martin is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Vire Normandie and the text 'MAIRIE VIRE NORMANDIE'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261022-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2026
Publication : 22/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Arrêté municipal du 22 octobre 2026

